

ANCIEN STOCKAGE SOUTERRAIN D'HYDROCARBURES DE MAY-SUR-ORNE

Après la fermeture de la mine de fer de May sur Orne en 1968, les compagnies pétrolières se sont intéressées aux possibilités de créer un stockage stratégique dans les cavités résiduelles de cette exploitation conduite par la méthode des chambres et piliers abandonnés, où toutes les galeries et cavités sont en communication les unes avec les autres.

En application du décret n° 65-72 du 13 janvier 1965 modifié relatif à la mise en service et l'exploitation des stockages souterrains d'hydrocarbures, la Société GEOMINES CAEN a été autorisée, par décret du 26 décembre 1975 modifié le 3 janvier 1979 à aménager et à exploiter un stockage d'hydrocarbures liquides (gazole) d'une capacité de 5 070 000 m³ dans l'ancienne mine de fer de May sur Orne dont les concessions ont été renoncées le 4 décembre 1975.

Après des études sur la faisabilité du stockage (le problème étant d'être certain de l'étanchéité du stockage par rapport à l'environnement en particulier par rapport aux nappes d'eau souterraines) et l'aménagement de l'ancienne mine (renforcement des chambres, installations de moyens de surveillance, équipement en système de pompage et de pipe line reliant le stockage au dépôt pétrolier de Caen) son exploitation s'est normalement poursuivie de 1975 à 1982, durée pendant laquelle 20 000 000 m³ de gazole ont transité à May sur Orne.

En 1982, le stockage a été pollué par une activité microbienne productrice de méthane dont la maîtrise a demandé plus d'un an d'efforts techniques et financiers très importants qui ont donné un coup d'arrêt à une exploitation normale. A cette difficulté est venue s'ajouter la levée de l'obligation de maintenir des réserves stratégiques et au premier trimestre 1984, la Société GEOMINES CAEN entreprenait des opérations de récupération de gazole à May sur Orne.

Les décisions de vidange complète ont été prises en juillet 1984 pour le flanc Nord et en avril 1985 pour le flanc Sud : cette vidange complète nécessaire pour récupérer tout le gazole s'est terminée le 30 décembre 1988. Elle a été suivie d'une période d'observation (tenue des terrains, venues de gazole) jusqu'en mars 1989 à l'issue de laquelle l'autorisation de remplissage en eau des cavités souterraines à partir de l'eau de l'Orne a été accordée.

Ce remplissage, s'est terminé le 15 mars 1991 et a été suivi d'une phase d'observation de la qualité des eaux d'exhaure pendant laquelle celles-ci étaient retraitées avant rejet. Les résultats obtenus étant satisfaisants, le rejet direct dans l'Orne a été autorisé le 10 août 1993.

La renonciation à l'autorisation de stockage souterrain a finalement été acceptée par arrêté du ministre de l'industrie le 3 août 1994.